

Le Vote Municipal

A la séance de 8 Juillet, la Chambre fut saisie par l'interpellation d'un député de Macédoine m. G. Modis qui a demandé au Gouvernement la cause pour laquelle il a remis la question du vote féminin pour les élections municipales et a ainsi dénué les femmes du droit de prendre part aux élections prochaines qui auront lieu le 4 Août. Cette interpellation secondée par plusieurs députés féministes, a obligé Mr Venizelos, président du Conseil, d'expliquer que cette question ne fut pas résolue, parce qu'il se trouvait en désaccord avec le ministre de l'Intérieur et comme il tenait alors à sa présence au gouvernement il avait été obligé de la laisser de côté. «Maintenant—a-t-il déclaré—je suis prêt à déposer un projet de loi, à cette session même, qui accordera aux femmes le vote municipal, sans les restrictions comprises à la loi de 1925 qui excluaient les femmes illettrées et celles âgées au-dessous de trente ans.

«Mais comme la session de la Chambre va vers sa fin et se termine déjà, la loi ne peut être déposée et votée qu'en Octobre. Et comme les femmes ne peuvent pas prendre part aux prochaines élections municipales qui auront lieu le 4 Août pour des raisons d'ordre technique cela n'a pas d'importance».

Notre Ligue cependant, ayant en vue, qu'après ces élections, auront lieu en Septembre, des élections pour élire les conseils départementaux, a cru nécessaire une fois que la loi ne peut être votée qu'en Octobre, de demander au Ministre de l'Intérieur de publier le décret en exécution de la loi de 1925 même avec les restrictions contenues. Le Ministre a promis à la délégation composée de représentantes de notre Ligue, du Conseil National et de la Ligue des femmes universitaires, qu'il le publierait volontiers, après les élections municipales. Mais il est probable que du mois d'Août jusqu'au mois de Septembre on n'aura pas de nouveau le temps de préparer la liste électorale, étant donné que les femmes n'étaient pas avant quelques années inscrites même dans les registres matrimoniaux.

Le résultat de tout cela est que le vote municipal **nous sera accordé pour sûr cette fois** mais sans pouvoir en user qu'après le 4 août.

L'essentiel cependant est que les restrictions vont être abolies à en croire les déclarations formelles de Mr le Président du Conseil et ce sera un heureux exemple à suivre et un bon commencement pour le vote politique aussi.

* *

ON CONTINUE A INTERDIRE CERTAINS POSTES AUX FEMMES

Une nouvelle injustice vient d'être instituée contre l'accession des femmes aux différents postes dans les services publics. Une loi sur l'institution d'un organisme général qui réunirait tous les laboratoires de chimie de l'Etat interdit aux femmes universitaires l'accession aux postes des chimistes.

Notre Ligue fait actuellement tout son possible en collaboration avec le C. National et les femmes universitaires, pour que le Sénat sous le vote duquel la loi est soumise, n'accepte pas le paragraphe relatif ce qui aurait pour résultat de faire porter de nouveau la loi devant la Chambre en Octobre.

Déjà le Sénateur Mr Zegelis, professeur de chimie à l'Université d'Athènes s'est déclaré contre cette injustice à la séance du 19 Juillet ainsi que d'autres sénateurs. La loi fut renvoyée à un nouveau Comité du Sénat.